



comptalia

1<sup>ÈRE</sup> ÉCOLE EN LIGNE  
DES FORMATIONS  
COMPTABLES

Comptabilité-Finance,  
Gestion,  
Ressources Humaines  
et Juridique

CONSULTEZ GRATUITEMENT

LES CORRIGÉS  
**DCG 2017**

sur [www.comptalia.com](http://www.comptalia.com)



COMPTALIA, L'ÉCOLE QUI EN FAIT + POUR VOTRE RÉUSSITE !

CORRIGÉ INDICATIF



**SESSION 2017**

**UE 10 – COMPTABILITE  
APPROFONDIE**

**Durée de l'épreuve : 3 heures – Coefficient : 1**

**SESSION 2017****UE 10 - COMPTABILITE APPROFONDIE**

Durée de l'épreuve : 3 heures - COEFFICIENT : 1

Document autorisé : liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé : aucun matériel n'est autorisé.

Document remis au candidat :

Le sujet comporte 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

*Le sujet se présente sous la forme de quatre dossiers indépendants :*

Page de garde	Page 1
Présentation du sujet	Page 4
Dossier 1 – Production d'une immobilisation (6 points)	Page 5
Dossier 2 – Gestion des quotas de gaz à effet de serre (5 points)	Page 4
Dossier 3 – Affectation du résultat et commissariat aux comptes (4 points)	Page 5
Dossier 4 – Gestion du portefeuille de valeurs mobilières de placement (5 points)	Page 5

*Le sujet comporte les annexes suivantes :*

<b>DOSSIER 1</b> Annexe 1 – Informations sur la production de la Machine-Outil Annexe 2 – Subvention d'investissement obtenue	Page 8 Page 9
<b>DOSSIER 2</b> Annexe 3 – Informations sur les opérations de quotas d'émission de gaz à effet de serre Annexe 4 – Extrait du Plan comptable de la société DURALUTEC	Page 9 Page 10
<b>DOSSIER 3</b> Annexe 5 – Extrait des capitaux propres au 31/12/2016 avant et après affectation du résultat	Page 10
<b>DOSSIER 4</b> Annexe 6 – Extrait du portefeuille de Valeurs mobilières de placement Annexe 7 – Informations sur l'opération d'augmentation de capital de la société ALUSTYLE	Page 10 Page 11

**AVERTISSEMENT**

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner *explicitement* dans votre copie.

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie. Toute information calculée devra être justifiée.

Les écritures comptables devront comporter les numéros et les noms de compte et un libellé.

## SUJET

La société anonyme DURALUTEC au capital de 1 000 000 € (10 000 actions) est aujourd'hui une entreprise bien implantée du secteur métallurgique dans l'Isère. Elle a acquis une bonne réputation dans la fabrication de demi-produits en aluminium. L'esprit d'innovation et la volonté de jouer un rôle actif sur le marché sont des facteurs déterminants de son activité. La technologie de pointe et la conception assistée par ordinateur (CAO) lui permettent aujourd'hui de développer les moules de fonte et de profilés en aluminium les plus complexes. Toutefois, le processus de construction requiert la maîtrise des technologies mais aussi de la créativité, de la flexibilité et de l'expérience. Son objectif: utiliser tous les supports d'énergie nécessaires les plus économiques et les plus propres possibles.

Bien qu'aucune directive n'existe en ce domaine, des équipements complets de filtrage sont installés dans sa fonderie. Pour confirmer son engagement en matière d'environnement, l'obtention du certificat ISO 14001 sur le système de management environnemental de la société DURALUTEC est envisagée courant 2017. Deux décisions stratégiques ont été prises : produire en respectant tous les critères de sauvegarde de l'environnement et limiter au maximum les rejets de CO<sup>2</sup>. Dans le cadre de cette politique, la société intervient sur le marché des quotas de gaz à effet de serre depuis deux ans.

La fabrication des produits en aluminium s'accompagne d'une perte d'environ 25 % de la matière utilisée (chute des profilés, restes de billettes, copeaux, etc.). Ce matériel est intégralement recyclé. Ce processus de production nécessite la création en interne de machines-outils susceptibles de réaliser ce recyclage.

En raison du caractère cyclique de son activité, la société DURALUTEC gère un portefeuille de valeurs mobilières de placement.

Suite à votre embauche au service comptabilité de la SA DURALUTEC, le comptable de la société vous demande de lui préciser, justifications à l'appui, le traitement comptable que vous apporteriez à divers points restés en suspens.

L'entreprise clôture ses comptes au 31 décembre. Sauf indication contraire, le taux de TVA à appliquer est de 20 % (taux normal).

## DOSSIER 1 – Production d'une immobilisation

### Première partie

Le 1<sup>er</sup> septembre 2015, la société DURALUTEC a commencé la fabrication, sur une période de 10 mois, d'une machine-outil permettant de recycler une partie des déchets d'aluminium obtenus dans le cycle de production. La durée de consommation des avantages économiques de ce matériel industriel est de 5 ans. Le mode d'amortissement est linéaire.

Pour financer ce projet, un emprunt (annexe 1) a été souscrit et une subvention obtenue (annexe 2). Cette immobilisation entièrement réalisée par le personnel de l'entreprise a été mise en service le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

#### Travail à faire

À l'aide de l'annexe 1.

1. Rappeler la définition du PCG relative au coût de production d'une immobilisation corporelle.
2. Indiquer les conditions d'incorporation des coûts liés aux emprunts dans le coût d'entrée d'un actif, lorsqu'ils sont directement attribuables. Préciser si cette prise en compte est obligatoire.
3. Préciser les modalités de la comptabilisation du coût de la sous-activité.
4. Déterminer sous forme de tableau la valeur d'entrée de la machine.
5. Rappeler l'écriture constatée à la clôture de l'exercice 2015 relative à l'immobilisation et enregistrer toutes les écritures concernant cet actif au titre de l'exercice 2016.

### Deuxième partie

Dans le cadre de la recherche de l'obtention de la certification ISO14001 sur le système de management environnement de la société DURALUTEC, une subvention (annexe 2) a été attribuée à la société au titre du financement de la machine-outil.

Lors de l'attribution d'une subvention du Conseil régional en 2014, la société DURALUTEC avait choisi d'étaler la constatation des produits afférents.

En 2016, l'obtention de la certification paraît probable.

#### Travail à faire

À l'aide de l'annexe 2.

6. La société DURALUTEC dispose-t-elle encore d'un choix pour le traitement comptable de la subvention accordée par le Conseil départemental de l'Isère ? Justifier votre réponse au regard des principes comptables fondamentaux.
7. Analyser l'effet comptable de la condition de restitution de la subvention énoncée par le Conseil départemental de l'Isère.
8. Enregistrer les écritures relatives à la subvention en 2015 et 2016.
9. Quel est le montant du poste « subvention » qui figure au bilan de la société DURALUTEC au 31/12/2016 ?

## DOSSIER 2 – Gestion des quotas d'émission de gaz à effet de serre

La société DURALUTEC procède à l'achat de quotas d'émission pour couvrir ses besoins liés aux émissions de gaz à effet de serre. Elle vend aussi occasionnellement des quotas afin d'optimiser ses coûts de production de profilés d'aluminium. Les stocks de quotas sont valorisés selon la méthode Premier Entré - Premier Sorti (PEPS).

### Travail à faire

#### À l'aide des annexes 3 et 4

1. Rappeler la définition d'un stock selon le règlement ANC 2014-03 (PCG).
2. Préciser pourquoi les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont considérés comme un stock.
3. Selon quel modèle économique la société DURALUTEC doit-elle gérer ses quotas d'émission de gaz à effet de serre ? Justifier votre réponse.
4. Procéder aux enregistrements comptables des opérations réalisées au cours de l'exercice 2016 et préciser le traitement comptable relatif à l'attribution gratuite des quotas d'émission de gaz à effet de serre. Les écritures de clôture ne sont pas attendues.  
Rappeler la définition d'un passif selon le règlement ANC 2014-03 (PCG) et vérifier que les éléments relatifs au coût des quotas à acquérir au titre des émissions de gaz à effet de serre réalisées remplissent les conditions de comptabilisation à titre de passif.
5. Procéder au suivi de la comptabilité matières pour les quotas d'émission de gaz à effet de serre en déterminant le stock final et effectuer les enregistrements nécessaires au 31/12/2016

## DOSSIER 3 – - Affectation du résultat et commissariat aux comptes

La société DURALUTEC a décidé de distribuer des dividendes en 2017 sur le résultat de l'exercice 2016. L'assemblée générale ordinaire de la société ayant pris cette décision s'est réunie le 18 mai 2017. Monsieur Choisy est Commissaire aux comptes de la société DURALUTEC. Lors de l'AGO, les dirigeants lui demandent des conseils concernant la distribution de dividendes.

### Travail à faire

#### À l'aide de l'annexe 5.

1. Rappeler les règles de calcul de la dotation à la réserve légale du résultat de l'exercice.
2. Reconstituer l'affectation du résultat de l'année 2016 sous forme de tableau.
3. Enregistrer dans le journal de la société l'écriture correspondant à l'affectation du résultat décidée par l'assemblée générale des actionnaires.
4. Retrouver le taux de l'intérêt statutaire accordé à titre de premier dividende aux actions.
5. Monsieur Choisy doit-il intervenir en cas de distribution d'acomptes sur dividendes ?  
Dans ce cas, quelles sont les diligences mises en œuvre par Monsieur Choisy ?

6. Monsieur Choisy peut-il intervenir pour conseiller les dirigeants de la société DURALUTEC sur la politique de distribution de dividendes ? Pourquoi ?

## DOSSIER 4 – Gestion du portefeuille de VMP

La société DURALUTEC possède un portefeuille de valeurs mobilières de placement (VMP) composé notamment d'actions de la société ALUSTYLE et d'obligations PROFIMÉTAL. Elle a réalisé au cours de l'exercice 2016 un certain nombre d'opérations résumées dans les annexes 6 et 7.

### Travail à faire

À l'aide des *annexes 6 et 7*.

1. Enregistrer l'acquisition des obligations PROFIMÉTAL dans la comptabilité de la SA DURALUTEC.
2. Enregistrer les écritures de cession des droits de souscription.
3. Enregistrer les écritures de souscription des actions nouvelles.
4. Déterminer les éventuelles dépréciations relatives aux titres ALUSTYLE.  
Procéder aux enregistrements nécessaires au 31/12/2016 au titre de la mise à jour des dépréciations du portefeuille-titres.

## ANNEXES

### Annexe 1 - Informations sur la production de la Machine-Outil

#### Renseignements généraux.

L'activité globale de la société a représenté 80 % de son activité normale en 2015 et 90 % de son activité normale en 2016.

Le coefficient de déduction de la TVA pour cette opération est de 1.

Les dirigeants souhaitent incorporer les coûts d'emprunt dans le coût de production de l'immobilisation.

#### Renseignements relatifs au projet de fabrication de la machine-outil.

La production de cette immobilisation a été effectuée en 2 grandes phases

1. Du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 décembre 2015: mise en place des infrastructures nécessaires et élaboration de la structure
2. Du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 30 juin 2016: achèvement des installations indispensables à son fonctionnement

Cette immobilisation entièrement réalisée par le personnel de l'entreprise a été mise en service le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

L'emprunt souscrit ayant financé cette production est de 300 000 € sur 5 ans au taux de 2 % l'an remboursable in fine. Il a été débloqué par la banque en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Les informations issues de la comptabilité ont permis de dégager les coûts engendrés pour la fabrication de la machine-outil

- 1<sup>ère</sup> phase (01/09/2015 au 31/12/2015)

Éléments	Charges opérationnelles (variables)	Charges de structure (fixes)
Matières consommées	302 000	
Charges directes	40 000	
Charges indirectes de production :		
- Amortissement du matériel		10 000
- Charges opérationnelles	20 000	
Quote-part de frais d'administration générale imputés		11 000



- 2<sup>ème</sup> phase (01/01/2016 au 30/06/2016)

Éléments	Charges opérationnelles (variables)	Charges de structure (fixes)
Matières consommées	403 000	
Charges directes	130 000	
Charges indirectes de production :		
- Amortissement du matériel		20 000
- Charges opérationnelles	74 000	
Quote-part de frais d'administration générale imputés		12 000

## Annexe 2 - Subvention d'investissement obtenue

Conseil départemental de l'Isère	
Montant :	250 000 €
Octroi le : 01/10/2015	
Versement le : 01/05/2015	

Le Conseil départemental de l'Isère, soucieux des conditions environnementales dans les vallées alpines, demande la restitution de la subvention si la certification ISO 14001 n'est pas obtenue le 31/12/2017.

## Annexe 3 - Informations sur les opérations de quotas d'émission de gaz à effet de serre de la société DURALUTEC

	Nombre de quotas	Valeur totale en €
Stock initial au 01/01/2016	300	4 500
Opérations de l'exercice 2016 :		
- 01/01/2016 – Attribution gratuite par l'État	200	0
- 31/03/2016 – Achat de quotas	1 850	16 650
- 30/09/2016 – Achat de quotas	2 100	21 000
- 08/12/2016 – Vente occasionnelle de quotas	100	1 700
Émission de gaz effective au 31/12/2016 :		
Nombre de tonnes de CO <sup>2</sup> émises sur l'année 2016	4 600	
Cours de quota au 31/12/2016		20

Les stocks de quotas sont valorisés selon la méthode Premier Entré - Premier Sorti (PEPS).

**Annexe 4 – Extrait du Plan comptable DURALUTEC**

Numéros de compte	Intitulés des comptes
3216	Stock de matières consommables – Quotas de gaz à effet de serre
449	État – Quotas d'émission à acquérir
6016	Achats stockés – Quotas de gaz à effet de serre
60316	Variation de stock de matières consommables – Quotas de gaz
7086	Produits des activités annexes – Vente de quotas de gaz

**Annexe 5 – Extrait des capitaux propres au 31/12/2016 avant et après affectation du résultat**

Extrait des capitaux propres	31/12/2016	31/12/2016
	Avant affectation du résultat	Après affectation du résultat
Capital (10 000 actions de 100 €)	1 000 000	1 000 000
Réserve légale	92 000	100 000
Autres réserves	394 000	489 000
Report à nouveau	- 91 000	18 000
Résultat de l'exercice	472 000	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 867 000</b>	<b>1 607 000</b>

En 2017, chaque action a perçu un superdividende (deuxième dividende) de 18 € sur le résultat de 2016.

**Annexe 6 – Extrait du portefeuille de Valeurs mobilières de placement**

Titres	Date d'achat	Quantité	Prix d'achat unitaire
Actions ALUSTYLE (non cotées)	15/05/2015	200	200
	01/06/2015	600	320
Obligations PROFIMÉTAL TAUX 4 % - valeur nominale 500 € émise le 01/04/2014 – le coupon est réglé tous les ans à cette date d'échéance	01/07/2016	100	90 % cours en bourse au pied du coupon

**Renseignements complémentaires :**

L'extrait de la balance avant inventaire 2016 fait apparaître une dépréciation des titres ALUSTYLE de 5 000 € mais aucune pour les obligations PROFIMÉTAL.

La valeur d'inventaire unitaire des actions ALUSTYLE s'élève à 300 € et celle des obligations PROFIMÉTAL à 102,50 %.

**Annexe 7 – Informations sur l'opération d'augmentation de capital de la société ALUSTYLE**

Le 15 mai 2016, la société ALUSTYLE a décidé d'augmenter son capital par émission d'actions nouvelles de numéraire de 100 € de valeur nominale avec une prime d'émission de 120 € à raison d'une action nouvelle pour 4 anciennes, libérées du minimum légal.

La société DURALUTEC a décidé :

- De vendre, le 18 juin 2016, la moitié de ses droits de souscription ; la valeur comptable du droit de souscription est de 18 € et le prix de cession du droit de souscription lors de la vente de ses droits de 20 €.
- D'utiliser le reste, le 1<sup>er</sup> juillet 2016, pour souscrire à cette augmentation de capital.

## Proposition de corrigé

### **Remarque préalable.**

Le corrigé proposé par Comptalia est souvent plus détaillé que ce que l'on est en droit d'attendre d'un candidat dans le temps imparti pour chaque épreuve.

A titre pédagogique le corrigé peut donc comporter des rappels de cours par exemple, non exigés dans le traitement du sujet.

## DOSSIER 1 – PRODUCTION D'UNE IMMOBILISATION

### Première partie

#### **1. Rappeler la définition du PCG relative au coût de production d'une immobilisation corporelle.**

Article 321-13 du PCG : « *Le coût d'une immobilisation produite par l'entité pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Il peut être déterminé par référence au coût de production des stocks (Article 321-21) si l'entité produit des biens similaires pour la vente.* »

Définition d'un stock par l'Article 211-7 du PCG : « *Un stock est un actif détenu pour être vendu dans le cours normal de l'activité, ou en cours de production pour une telle vente, ou destiné à être consommé dans le processus de production ou de prestation de services, sous forme de matières premières ou de fournitures.* »

#### **2. Indiquer les conditions d'incorporation des coûts liés aux emprunts dans le coût d'entrée d'un actif, lorsqu'ils sont directement attribuables. Préciser si cette prise en compte est obligatoire.**

Les coûts d'emprunt permettant de financer l'acquisition ou la production d'un actif (immobilisation incorporelle, corporelle ou stock) peuvent être inclus dans le coût de l'actif à conditions qu'ils concernent la période de production de cet actif, jusqu'à la date d'acquisition ou de réception définitive.

De ce fait, deux traitements des coûts d'emprunt sont autorisés :

- comptabilisation des coûts d'emprunt en charges,
- ou incorporation au coût de l'actif

Le traitement retenu (inscription en charges ou à l'actif) doit être appliqué, de manière cohérente et permanente, à tous les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition ou la production de tous les actifs éligibles de l'entité.

Par ailleurs, il est impératif de mentionner en annexe la méthode comptable adoptée pour la comptabilisation des coûts d'emprunt liés aux actifs.

> Les conditions pour l'inscription à l'actif sont les suivantes :

Les intérêts des capitaux empruntés pour le financement de l'acquisition d'une immobilisation ou sa production peuvent être inclus dans le coût de l'actif dès lors qu'ils remplissent certaines conditions :

- concerner la période de production de cet actif, jusqu'à la date d'acquisition ou de réception définitive
- se rapporter à un actif éligible, c'est-à-dire qui exige une longue période de préparation ou de construction avant de pouvoir être utilisé ou vendu (PCG, article 321-5). Aucune durée minimale n'est requise au plan comptable.
- générer de façon probable des avantages économiques futurs pour l'entité et pouvoir les estimer de manière fiable
- être attribuables, sans ambiguïté, à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible. Cela signifie que ces coûts n'auraient pas existé si la dépense relative à l'actif éligible n'avait pas été engagée.

**3. Préciser les modalités de la comptabilisation du coût de la sous-activité.**

La quote-part de charges correspondant à la sous-activité n'est pas incorporable au coût de production.

**4. Déterminer sous forme de tableau la valeur d'entrée de la machine.**

	2015		2016	
	CALCULS	MONTANT	CALCULS	MONTANT
Matières consommées		302 000		403 000
Charges directes		40 000		130 000
Charges opérationnelles		20 000		74 000
Charges fixes	10 000 * 80 %	8 000	20 000 * 90%	18 000
Cout d'emprunt	300 000 * 2% * 4/12	2 000	300 000 * 2% * 6/12	3 000
<b>TOTAL</b>		<b>372 000</b>		<b>628 000</b>

Les quotes-parts de frais d'administration ne sont pas incorporables au cout de production.

La production coute donc 372 000 € en 2015 et 628 000 € en 2016 soit un total global de 1 000 000 €.

**5. Rappeler l'écriture constatée à la clôture de l'exercice 2015 relative à l'immobilisation et enregistrer toutes les écritures concernant cet actif au titre de l'exercice 2016.**

A la date de clôture des comptes, l'immobilisation n'étant pas terminée il convient de constater une immobilisation en cours et une livraison à soi-même.

En 2016, il sera nécessaire de comptabiliser l'immobilisation pour sa valeur de production et de constater la partie immobilisation à soi-même relative à l'exercice. La dotation aux amortissements sera également à enregistrer pour 6/12 (mise en service le 01/07).

Enfin, il est nécessaire de constater un transfert de charges financières pour les coûts d'emprunts.

AU 31/12/2015 :

		31/12/2015	
2318	Immobilisations corporelles en cours	372 000	
722	Immobilisations corporelles		370 000
796	Transfert de charges financières		2 000
	En-cours de production		

AU 01/07/2016 :

		01/07/2016	
2154	Matériel industriel	1 000 000	
2318	Immobilisations corporelles en cours		372 000
722	Immobilisations corporelles		625 000
796	Transfert de charges financières		3 000
	Comptabilisation de l'immobilisation		

AU 31/12/2016 :

31/12/2016

681	Dotations aux amortissements - Charges d'exploitation	100 000	
28154	Amortissement des immobilisations		100 000
	Dotations aux amortissements comptables		

 Calcul :  $1\ 000\ 000 / 5 * 6/12 = 100\ 000\ €$ 

### Deuxième partie

**6. La société DURALUTEC dispose-t-elle encore d'un choix pour le traitement comptable de la subvention accordée par le Conseil départemental de l'Isère ? Justifier votre réponse au regard des principes comptables fondamentaux.**

Pour le traitement des subventions d'investissement, l'entreprise a le choix entre l'imposition immédiate du produit obtenu ou l'étalement de ce produit sur la durée d'amortissement du bien financé.

Cependant, en application du principe de permanence des méthodes, si une solution a été retenue précédemment par l'entreprise, il conviendra d'appliquer cette même solution pour les subventions d'investissements à venir.

**7. Analyser l'effet comptable de la condition de restitution de la subvention énoncée par le Conseil départemental de l'Isère.**

La condition émise par le Conseil Départemental est une condition résolutoire.

Une subvention accordée avec une condition résolutoire conditionne l'acquisition définitive de la subvention sous réserve de respecter la (les) condition(s) définie(s).

A défaut, le montant non utilisé devra faire l'objet d'un remboursement par l'entreprise.

En présence d'une condition résolutoire, la subvention est acquise dès la signature de la convention de financement.

**8. Enregistrer les écritures relatives à la subvention en 2015 et 2016.**

Au 01/10/2015 : accord de la subvention

01/10/2015

441	Etat, subventions à recevoir	250 000,00	
131	Subventions d'investissement		250 000,00
	Octroi de la subvention.		

Au 01/05/2016 : versement de la subvention

01/05/2016

512	Banque	250 000,00	
441	Etat, subventions à recevoir		250 000,00
	Versement de la subvention.		

Au 31/12/2016 : constatation de la quote-part de résultat  
31/12/2016

139	Subvention d'investissement inscrite au compte de résultat	25 000	
777	Quote-part des subventions virées au résultat		25 000
	Reprise au compte de résultat : $100\,000 * 250\,000 / 1\,000\,000$		

**9. Quel est le montant du poste « subvention » qui figure au bilan de la société DURALUTEC au 31/12/2016 ?**

Au bilan, apparaît le compte 131 pour 225 000 € (250 000 – 25 000 €).

## DOSSIER 2 – GESTION DES QUOTAS DE GAZ A EFFET DE SERRE

**1. Rappeler la définition d'un stock selon le règlement ANC 2014-03 (PCG).**

Article 211-7 du PCG : « *Un stock est un actif détenu pour être vendu dans le cours normal de l'activité, ou en cours de production pour une telle vente, ou destiné à être consommé dans le processus de production ou de prestation de services, sous forme de matières premières ou de fournitures.* »

Les stocks ont un cycle court et ont pour vocation à être revendus au cours de l'exercice (cycle d'exploitation de l'entreprise).

**2. Préciser pourquoi les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont considérés comme un stock.**

Les quotas ne sont pas détruits ou transformés par le processus de production. On considère que la matière consommée par le processus de production est le dioxyde de carbone émetteur de gaz à effet de serre.

Par conséquent, ils répondent à la définition des stocks puisqu'ils sont détenus pour être vendus au cours de l'exercice d'exploitation ou destinés à être consommés par le processus de fabrication.

Les quotas d'émission étant un élément dont le coût d'acquisition est directement lié aux activités de production et de services émettrices de gaz à effet de serre, ils constituent une matière première de nature administrative et sont comptabilisés dans des comptes de stocks.

**3. Selon quel modèle économique la société DURALUTEC doit-elle gérer ses quotas d'émission de gaz à effet de serre ? Justifier votre réponse.**

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont détenus soit :

- pour se conformer aux obligations relatives aux émissions de gaz à effet de serre
- à des fins de négoce

De ce fait, on distingue deux modèles de comptabilisation :

- modèle économique « production »
- modèle économique « négoce »

Les deux modèles économiques peuvent coexister au sein d'une même entreprise.

Pour rappel, voici la note de présentation du règlement 2012-03 de l'ANC :

<b>Modèle économique</b>	<b>Production</b>	<b>Négoce</b>
Achat	Imposé Lié à l'activité de production	Volontaire Distinct de l'activité de production
Finalité de l'achat	Remplir les obligations liées aux émissions	Réaliser des plus-values
Effet de l'achat	Fige le coût de production Assure la conformité	Ne fige pas le coût de production Dégage une marge
Restitution des quotas à l'Etat	Preuve de la conformité aux obligations liées aux émissions	

Au cas présent, l'entreprise DURALUTEC a besoin de gaz à effet de serre pour l'intégrer dans son processus de production. Il s'agit alors du modèle économique de production.

**4. Procéder aux enregistrements comptables des opérations réalisées au cours de l'exercice 2016 et préciser le traitement comptable relatif à l'attribution gratuite des quotas d'émission de gaz à effet de serre. Les écritures de clôture ne sont pas attendues.**

L'attribution gratuite de quotas par l'État ne donne lieu à aucun enregistrement comptable.

On doit précéder à l'enregistrement comptable des achats et ventes réalisés en 2016 et donnant lieu à flux monétaire.

31/03/2016

6016	Achats stockés (quotas de gaz à effet de serre)		16 650	
512		Banque		16 650
	Acquisition de 1 850 quotas			

30/09/2016

6016	Achats stockés (quotas de gaz à effet de serre)		21 000	
512		Banque		21 000
	Acquisition de 2 100 quotas			

08/12/2016

512	Banque		1 700	
7086		Vente de quotas de gaz à effet de serre		1 700
	Vente de 100 quotas			



5. Rappeler la définition d'un passif selon le règlement ANC 2014-03 (PCG) et vérifier que les éléments relatifs au coût des quotas à acquérir au titre des émissions de gaz à effet de serre réalisées remplissent les conditions de comptabilisation à titre de passif.

Article 321-1 du PCG : « *Un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. L'ensemble de ces éléments est dénommé passif externe.* »

Concernant les quotas de gaz à effet de serre, à la clôture un passif est comptabilisé si les émissions de gaz à effet de serre sont supérieures aux quotas d'émission détenus par l'entité. Il correspond au coût des quotas qu'il est nécessaire d'acquérir au titre des émissions de gaz à effet de serre réalisées. Ici, l'entreprise DURALUTEC est bien dans ce cas de figure puisqu'elle émet plus de quotas qu'elle n'en détient.

6. Procéder au suivi de la comptabilité matières pour les quotas d'émission de gaz à effet de serre en déterminant le stock final et effectuer les enregistrements nécessaires au 31/12/2016.

Les quotas d'émission et les autres unités détenus par les entreprises soumises à la réglementation relative aux émissions de gaz à effet de serre font l'objet d'un suivi en comptabilité matière tenue hors bilan faisant apparaître les quantités détenues, en distinguant les unités gérées selon le modèle économique « production » et le cas échéant celles gérées selon le modèle économique « négoce » et en distinguant, au sein du modèle économique « production », celles destinées à couvrir les émissions de gaz à effet de serre réalisées, de celles destinées à couvrir les émissions futures.

OPERATION	QUANTITE
STOCK INITIAL	300
ATTRIBUTION GRATUITE	200
ACHAT 31/03	1 850
ACHAT 30/09	2 100
VENTE 08/12	- 100
<b>SOLDE</b>	<b>4 350</b>
QUANTITE CONSOMMEE	4 600
<b>QUOTAS MANQUANTS</b>	<b>250</b>

Il est nécessaire d'acquérir 250 quotas. Le cours actuel étant de 20 €, le passif à constater sera de  $250 * 20 = 5\,000$  €

31/12/2016

60316	Variation de stocks de matières consommables – quotas de gaz	4 500	
3216	Stocks de matières consommables – quotas de gaz		4 500
	Annulation des stocks N-1		
31/12/2016			
6016	Achats stockés (quotas de gaz à effet de serre)	5 000	
449	Quotas d'émission à acquérir		5 000
	Passif de quotas manquants		

## DOSSIER 3 – AFFECTATION DU RESULTAT ET COMMISSARIAT AUX COMPTES

### 1. Rappeler les règles de calcul de la dotation à la réserve légale du résultat de l'exercice.

La réserve légale doit atteindre 10 % du capital de la société (Art. L232-10 du Code de Commerce).

Jusqu'à ce que le montant de la réserve légale soit atteint (10 % du capital), les associés sont dans l'obligation d'affecter chaque année 5 % du bénéfice de l'entreprise à la réserve légale.

A savoir, que ce pourcentage de 5 % du bénéfice constitue un minimum. En effet, les associés peuvent librement faire le choix d'affecter en réserve légale une portion plus importante du bénéfice.

Il n'est possible de constituer la réserve légale qu'à partir du moment où l'entreprise dégage des bénéfices. Tant qu'il n'y a pas de bénéfice, aucune affectation ne peut être faite en réserve légale.

De ce fait, la réserve légale peut être constituée en une ou plusieurs fois en fonction du bénéfice réalisé par l'entreprise.

A retenir que l'affectation en réserve légale correspond à la première affectation (en présence de bénéfices) qui doit être effectuée par l'entreprise jusqu'à ce que la dotation (10 % du capital) soit complète.

### 2. Reconstituer l'affectation du résultat de l'année 2016 sous forme de tableau.

OPERATION	MONTANT
<b>Résultat Net Comptable</b>	472 000
<b>Réserve Légale</b> (5 % du bénéfice) Existant : 92 000 A atteindre : $1\,000\,000 * 10\% = 100\,000$ Possibilité de dotation : $472\,000 * 5\% = 23\,600$ > Limitée à 8 000 pour atteindre le maximum de 100 000 €	- 8 000
<b>Reprise du RAN débiteur</b> > <b>Bénéfice distribuable</b>	- 91 000 $472\,000 - 8\,000 - 91\,000 = 373\,000$
<b>Réserves facultatives</b>	$489\,000 - 394\,000 = 95\,000$
<b>Dividendes distribués</b>	$373\,000 - 95\,000 - 18\,000 = 260\,000$ Dont 180 000 ( $18 * 10\,000$ ) de superdividende
<b>RAN créditeur</b>	18 000

### 3. Enregistrer dans le journal de la société l'écriture correspondant à l'affectation du résultat décidée par l'assemblée générale des actionnaires.

18/05/2017

120	Résultat de l'exercice, Bénéfice	472 000	
119	Report à nouveau débiteur		91 000
1061	Réserve légale		8 000
1068	Autres réserves		95 000
110	Report à nouveau créditeur		18 000
457	Associés, dividendes à payer		260 000

**4. Retrouver le taux de l'intérêt statutaire accordé à titre de premier dividende aux actions.**

Le montant des dividendes versés est de 260 000 €.

On connaît le montant du superdividende : 18 € soit 180 000 € (18 \* 10 000)

Le premier dividende est donc de 260 000 – 180 000 = 80 000 €

Soit 8 € par actions (80 000 / 10 000) > le taux d'intérêt est alors de 8 %.

**5. Monsieur Choisy doit-il intervenir en cas de distribution d'acomptes sur dividendes ? Dans ce cas, quelles sont les diligences mises en œuvre par Monsieur Choisy ?**

Pour que le versement d'un acompte sur dividendes soit possible, il faut que les conditions suivantes soient respectées (Art. L. 232-12 du Code de Commerce) :

- un arrêté provisoire des comptes doit être établi ;
- le bilan doit faire ressortir un bénéfice distribuable provisoire d'un montant au moins égal à celui-ci de l'acompte sur dividendes ;
- le bilan provisoire doit être certifié par un commissaire aux comptes.

Par conséquent, il est nécessaire de faire intervenir M. CHOISY pour valider la distribution d'un acompte sur dividendes. M. CHOISY devra alors s'assurer que cette dernière est possible au regard des documents comptables produits. Il produira alors une attestation.

**6. Monsieur Choisy peut-il intervenir pour conseiller les dirigeants de la société DURALUTEC sur la politique de distribution de dividendes ? Pourquoi ?**

Le commissaire aux comptes doit être garant de son indépendance. Il ne peut donc pas s'immiscer dans la gestion d'une entreprise pour laquelle il intervient.

**DOSSIER 4 – GESTION DU PROTEFEUILLE DE VMP**
**1. Enregistrer l'acquisition des obligations PROFIMÉTAL dans la comptabilité de la SA DURALUTEC.**

01/07/2016

506	Obligations	45 000	
764	Revenus des valeurs mobilières de placement	500	
512	Banque		45 500
	Acquisition des obligations		

Obligations acquises : 100 obligations à 500 € dont le cours est à 90% au pied du coupon soit  $100 * 500 * 90\% = 45\,000\text{ €}$

Revenus à restituer à l'ancien acquéreur : échéance fixée au 01/04 de chaque année soit 3 mois à restituer.

Calcul :  $100 * 500 * 4\% * 3/12 = 500\text{ €}$

**2. Enregistrer les écritures de cession des droits de souscription.**

		18/06/2016		
512	Banque (400 * 20)		8 000	
767	Produits des cessions sur cessions de VMP			8 000
	Prix de cession			
		18/06/2016		
767	Produits des cessions sur cessions de VMP (400 * 18)		7 200	
503	Actions			7 200
	Sortie des droits de souscription ALUSTYLE			

Le résultat de la cession des droits de souscription est de 800 € (8 000 – 7 200).

**3. Enregistrer les écritures de souscription des actions nouvelles.**

L'entreprise DURALUTEC utilise ses 400 droits de souscription restants. Sachant que 4 droits = 1 action nouvelle.

Elle bénéficiera alors de 100 actions nouvelles.

Le nominal est de 100 € et la prime d'émission de 120 €. Soit un global de 220 € pour un nouvel acquéreur. Les actions sont donc émises au prix de 220 €.

> Le compte 503 sera alors crédité de  $220 * 100 = 22\ 000$  €.

La prime d'émission est intégralement libérée au moment de l'augmentation de capital soit 12 000 €.

Le nominal est libéré du minimum soit  $100 * \frac{1}{4} = 25$  € donc un total de 2 500 €.

> Au moment de l'augmentation de capital, l'entreprise verse donc 14 500 €.

		01/07/2016		
503	Actions		22 000	
5093	Versements restant à effectuer sur VMP non libérées			7 500
512	Banque			14 500
	Acquisition des actions ALUSTYLE			

**4. Déterminer les éventuelles dépréciations relatives aux titres ALUSTYLE et PROFIMÉTAL au 31/12/2016. Préciser les modalités d'évaluation d'inventaire des titres ALUSTYLE.**
**ALUSTYLE**

Dépréciation existante en 2016 : 5 000 €

Valeur d'inventaire unitaire au 31/12/2016 : 300 €

Valeur d'achat :  $(200 * 200) + (600 * 320) - 7\ 200 + 22\ 000 = 246\ 800$  €

Valeur d'inventaire :  $(200 + 600 + 100) * 300 = 270\ 000$  €

> Aucune dépréciation n'est à constater.

> Il faut reprendre celle passée en 2015 pour 5 000 €.

**PROFIMÉTAL**

Dépréciation existante en 2016 : 0

Cours d'inventaire : 102,50 %

Le cours étant supérieur à 90 % (cours d'acquisition), cela laisse présager un gain latent, aucune dépréciation n'est à constater.

5. Procéder aux enregistrements nécessaires au 31/12/2016 au titre de la mise à jour des dépréciations du portefeuille-titres.

31/12/2016

5903	Dépréciations des VMP (actions)	5 000	
7866	Reprises sur dépréciations des éléments financiers		5 000
	Reprise dépréciation 2015 ALUSTYLE		

# RÉUSSISSEZ VOTRE FORMATION AVEC COMPTALIA

L'école de référence des filières Comptabilité-Finance et Gestion, **vous forme en ligne** pour obtenir un diplôme, un titre professionnel reconnu et pour développer vos compétences.

## DCG

Le diplôme d'État de référence en Comptabilité et Gestion, de niveau Licence.



## DSCG

Niveau Master de la filière Expertise-Comptable et passage obligatoire pour tout Expert-Comptable.



## BACHELOR COMPTABILITÉ FINANCE D'ENTREPRISE

Il débouche sur le titre professionnel Collaborateur Comptable et Financier de niveau II (BAC+3). En 9 à 18 mois.



## À DÉCOUVRIR AUSSI

Bachelor Social-Paie, Bachelor Ressources Humaines, MBA Ressources Humaines, MBA Comptabilité et Finance d'entreprise...

FORMATION EN LIGNE - INSCRIPTIONS TOUTE L'ANNÉE

**DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE**  
**AU 01 74 888 000**